



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.05.07

OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE - SOCIETE CP IMMOBILIER

NOMENCLATURE : 3 – Domaines et patrimoine / 3.1 – Acquisitions / 3.1.2 – Acquisitions inférieures au seuil de consultation des domaines

Date de convocation :
2 Novembre 2016
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Représentés : 03
Non représentés : 04

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil seize, le HUIT NOVEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : JC.AILLOT par C.MAFFRE - S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN A.PERIN par GA.FLEURY

Excusés non représentés : A.SCIACQUA-LERIDON – E.CRETIN-RAFFET – P.BELMONTET S.VANDEVOORDE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

La SARL CP Immobilier, propriétaire des parcelles AV 358 – 359 – 360 – 361 et 362 situées entre le chemin des cantons et la route de Courthézon, a donné son accord pour la cession à la Commune, à l'euro symbolique, de la parcelle AV 363 d'une contenance de 47 m2 afin d'assurer la continuité du réseau pluvial.

En outre, il a été demandé la possibilité de constituer une servitude de jour au profit de la parcelle AV 360 cédée à Mme et M. TAQUI, vis-à-vis de la parcelle AV 363 appartenant à la Commune (bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture) et de ne pas créer d'autres ouvertures que celles existantes à la MJC, au Nord du Bâtiment.

Il est par ailleurs demandé à la Commune une autorisation de passage en tréfonds d'EDF au profit des parcelles AV 360 et 359.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme George-Andrée FLEURY, Adjointe déléguée à l'urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande transmise par l'étude de Maître RUIZ-BERNARD, Notaire à JONQUIERES,

VU l'avis de la commission d'urbanisme du 20 Octobre 2016,

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 NOVEMBRE 2016**

N° : 2016.05.07

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - **ACCEPTÉ** le transfert de propriété au profit de la Commune pour 1 € symbolique, de la parcelle AV 363 d'une contenance de 47 m² appartenant à la SARL CP Immobilier, représentée par M. Claude PAULIN et Mme Claudie PAULIN.
- 2° - **AUTORISE** la Commune, propriétaire de la parcelle AV 136, à constituer une servitude de jour au profit de la parcelle AV 360 appartenant à Mme et M. TAQUI.
- 3° - **PRECISE** que la Commune s'engage à ne pas créer d'ouvertures supplémentaires que celles existantes, sur la façade Nord du bâtiment de la Maison des Jeunes et de la Culture sis sur la parcelle AV 136.
- 4° - **AUTORISE** le passage en tréfonds d'EDF de la parcelle AV 363 au profit des parcelles AV 360 et AV 359.
- 5° - **DECLARE** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Commune.
- 6° - **CHARGE** Me RUIZ-BERNARD, Notaire à JONQUIERES, de rédiger les actes à intervenir.
- 7° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et tout document à intervenir ainsi qu'à accomplir toutes formalités se rapportant à cette cession.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 9 novembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 17 / 11 / 2016 à :

- Service urbanisme
- Notaire : M^e Ruiz-BERNARD
- Comptabilité → Dossier
→ T. Principale